



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIÉ LE 29 MARS 2017

SPÉCIAL N° 20 - MARS 2017

SOUS-PREFECTURE DE NARBONNE

SOMMAIRE

PREFECTURE

SOUS-PREFECTURE DE NARBONNE

Arrêté préfectoral n° MCDT-BP-2017-072 portant démission d'office de M. Jean-Paul CESAR conseiller municipal, adjoint au maire de la commune de Narbonne et conseiller communautaire du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération.....	1
---	---



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

Préfecture

Sous-préfecture de Narbonne

Mission des collectivités et l'animation
territoriale

Affaire suivie par :
Bruno PAOLINI

Tél : 04.68.90.33.76

bruno.paolini@aude.gouv.fr

Arrêté préfectoral n°MCDT-BP-2017-072
portant démission d'office de M. Jean-Paul CESAR
conseiller municipal, adjoint au maire de la commune de Narbonne et
conseiller communautaire du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération

Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le code électoral notamment les articles L.231, L.236, L.273-5 et L.250 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Alain THIRION, Préfet de l'Aude à compter du 20 mars 2017 ;

Vu la délibération N° C-218/2016 du 29 novembre 2016 du conseil communautaire du Grand Narbonne, communauté d'Agglomération qui a créé l'office de Tourisme communautaire « Grand Narbonne Tourisme » ;

Vu l'élection de Monsieur Jean-Paul CESAR, le 30 mars 2014, au mandat de conseiller municipal de la commune de Narbonne située dans le périmètre de la communauté d'agglomération, Grand Narbonne communauté d'Agglomération ;

Vu l'élection de Monsieur Jean-Paul CESAR, le 30 mars 2014, au mandat de conseiller communautaire de la communauté d'agglomération, Grand Narbonne Communauté d'Agglomération ;

37 boulevard Général de Gaulle BP 820 11108 NARBONNE CEDEX

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h15/12h – 13h15/16h et le vendredi de 8h15/12h – 13h15/15h

Téléphone : 04.68.90.33.40 - Télécopie : 04.68.90.43.60

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook : <http://www.facebook.com/prefecture.aude>

Vu l'élection de Monsieur Jean-Paul CESAR, le 6 avril 2014, à la fonction d'adjoint au maire de Narbonne ;

Vu le contrat de travail de Monsieur Jean-Paul CESAR, recruté à compter du 1^{er} février 2017 aux fonctions de directeur adjoint de l'office de tourisme communautaire « Grand Narbonne Tourisme » de la communauté d'agglomération, Grand-Narbonne Communauté d'Agglomération ;

Vu le courrier DC/JCM 2017 015 du 27 février 2017 par lequel le Président de l'office de tourisme communautaire « Grand Narbonne Tourisme » confirme le recrutement de Monsieur Jean-Paul CESAR à compter du 1^{er} février 2017 en qualité de Directeur Adjoint.

Considérant que sont inéligibles au mandat de conseiller municipal les personnes qui exercent des fonctions de directeur des services ou de chef de service, dans les communes du ressort d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou de leurs établissements publics ;

Considérant la nomination de Monsieur Jean-Paul CESAR aux fonctions de directeur adjoint de l'établissement public industriel et commercial du Grand Narbonne, communauté d'Agglomération constitue une cause d'inéligibilité survenue postérieurement à son élection pour laquelle le préfet est tenu de déclarer démissionnaire d'office le conseiller municipal concerné ;

Considérant qu'en vertu de l'article L273-5 nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est pas conseiller municipal ;

Sur proposition de Madame le sous-préfet de Narbonne ;

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Monsieur Jean-Paul CESAR, conseiller municipal de la commune de Narbonne, est déclaré démissionnaire d'office de son mandat de conseiller municipal.

ARTICLE 2 :

Par application combinée de l'article 1 du présent arrêté et de l'article L273-5 du code électoral, il est mis fin d'office au mandat de conseiller communautaire de Monsieur Jean-Paul CESAR.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier dans les dix jours qui suivent la notification à l'intéressé.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Narbonne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Jean-Paul CESAR et dont la mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 22 MARS 2017

Le Préfet,

Alain THIRION